contre:0

abstention : 0

Rapporteur: N. HOUDRY

Exposé des motifs

La Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives a émis un avis favorable sur le classement du terrain synthétique au niveau T3 SYN, sous réserve de réaliser des travaux dans les vestiaires du club de football. Ces travaux consistent à séparer les douches-arbitres des douches-joueurs et d'affecter un bloc de douches pour le terrain synthétique et un autre pour le terrain naturel.

Si ces travaux venaient à ne pas être réalisés, le terrain en pelouse naturelle serait alors déclassé en T7 PN, soit la dernière division de district du championnat et le FC Pulnoy ne pourrait plus y mener de compétitions séniors.

Délibération

Vu l'avis favorable avec réserves émis par la CFTIS en date du 15/05/2024;

Considérant les subventions versées par la FAFA au titre des équipements, notamment pour les travaux de mise en conformité règlementaire d'un ensemble vestiaire;

Considérant l'avis favorable des Commissions, en date du 17 septembre 2024 ;

Le Conseil Municipal:

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention à la FAFA pouvant aller jusqu'à 80% du coût HT de l'opération ;
- Demande l'autorisation à la FAFA de débuter l'opération précitée;
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel de l'opération, joint à la présente délibération ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette demande de subvention.

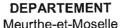
PJ: Plan de financement prévisionnel

Le Maire certifie que la liste de délibérations de cette délibération a été publiée sur le site internet de la Mairie le 03/10/2024 et que la convocation a été faite le 24/09/2024.

Le Maire

POUR COPIE CONFORME PULNOY, le 03 octobre 2024 Le Maire, Marc OGIEZ





ARRONDISSEMENT NANCY

CANTON GRAND COURONNÉ



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Du 30 septembre 2024

L'An deux mil vingt-quatre, le 30 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de PULNOY étant assemblé en session

ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Marc OGIEZ.

Étaient présents :

Mmes et MM. OGIEZ HOUDRY CASTELA BADER ANDRE MASSON N. JACOB DEHAYE C. JACOB WERHLEN. MATHIS DENIS DEMARNE BABIN ENEL BEN ISMAIL DEVITERNE

Absents excusés :

- B. JEANDEL a donné pouvoir à ML. MASSON
- MC. DANNEBEY a donné pouvoir à C. JACOB
- C. FRANCHE a donné pouvoir à L. BABIN
- L. SCHIEL a donné pouvoir à A. CASTELA
- C. SIMEANT a donné pouvoir à A. ANDRE
- R. CORBERAND a donné pouvoir à M. OGIEZ
- L. ZIETERSKI a donné pouvoir à J. ENEL
- D. ZIETERSKI a donné pouvoir à D. DEVITERNE
- F. PERROLLAZ a donné pouvoir à Z. BEN ISMAIL

Absente:

S. DUSSIAUX

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Jean ENEL, ayant obtenu la majorité de suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

____OBJET____ Demande de subvention à la FAFA

Nomenclature ACTES: 7.5 FINANCES LOCALES - Subventions

Nombre de Conseillers :

en exercice: 27

présents : 17 votants : 26

pour: 26